

Débat d'orientations budgétaires LMCU 2009

Intervention de Dominique BAERT

27 novembre 2008

Madame la Présidente,
mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Il me revient cet après-midi de présenter devant notre assemblée les orientations budgétaires pour notre communauté urbaine en 2009 et je ne peux le faire sans souligner d'entrée le contexte de la préparation de notre budget 2009. Ce contexte, à mes yeux, a cinq caractéristiques :

- C'est d'abord un contexte politique particulier. Il est celui d'une nouvelle présidence, d'une nouvelle gouvernance, d'une nouvelle mandature. Cela crée donc pour notre assemblée des devoirs, comme celui de considérer que ce premier budget est la première marche du mandat, ce qui suppose qu'il doive rendre possible la réussite des engagements pris, mais qu'il est aussi la première phase concrète d'exécution de ces engagements. Ce budget 2009 est, c'est une évidence, la première pierre des réalisations programmées ; il est aussi partie prenante de projections sur toute la durée du mandat. C'est sur la perspective 2009-2013 que nous devons travailler, et au-delà du seul budget 2009, ce que je veux dessiner, ce sont les grandes *enveloppes-cibles* pour nos grands programmes sur les cinq années qui viennent. De quel argent disposerons-nous et que voudrons-nous en faire ? Ce sont les premières réponses à ces questions qu'ils nous faut aborder.
- Ce budget, nous le préparons aussi dans le contexte économique et financier exceptionnel, nous le savons tous, qu'est la crise boursière et financière qui secoue le monde, et notamment le secteur bancaire. Conséquence de celle-ci, c'est une hausse des taux d'intérêt qui touche ainsi les collectivités endettées, nous le sommes ; nous devons donc avoir conscience que, comme pour nos communes, ici aussi, nos charges financières sont en 2008, et seront en 2009, plus lourdes qu'hier.
- Nous ne pouvons omettre non plus la grave crise économique et sociale que nous traversons, avec les situations tendues de bon nombre d'entreprises, et les difficultés de vivre, la pauvreté croissante même, de davantage encore de nos concitoyens. Cela crée pour nous, mes chers collègues, des exigences : l'exigence d'une vraie priorité que nous devons accorder au développement économique de notre métropole ; l'exigence aussi de renforcer notre agglomération des biens collectifs – et je pense au logement comme aux transports – qui améliorent la vie quotidienne de nos concitoyens, tout cela au prix du meilleur coût fiscal possible.
- Autre élément de contexte, et il n'est pas le moindre, celui d'une politique budgétaire de l'Etat qui, s'il est impuissant à réduire ses propres déficits, se veut rigoureux avec les collectivités locales, très rigoureux, surtout avec les communautés urbaines comme la nôtre : quasi gel des dotations de fonctionnement et poursuite de la baisse des dotations de compensation auront en 2009 une conséquence majeure : comme en 2008, nos dotations de l'Etat (qui, je le rappelle, pèsent près d'un tiers de nos ressources) vont diminuer, et pas d'un montant modeste, puisque ce sera de 10 M€ ! C'est un manque lourd pour 2009 ; c'est un handicap majeur pour les années prochaines.

➤ Enfin, je ne peux conclure sur le contexte de cette préparation budgétaire sans faire une mise au point aussi courte que ferme, aussi précise cependant que j'espère définitive, sur une polémique dangereusement diffusée cet automne, voire attisée, sur la situation financière de notre communauté urbaine de Lille. Je le dis ici avec netteté : les finances de notre communauté urbaine sont saines et n'ont rien à voir, vraiment rien à voir, avec les collectivités locales à risques qui ont pu être évoquées, çà et là, ces derniers mois, dans la presse. Je veux rappeler ici **trois vérités** :

- la première, c'est que si elle est endettée, c'est vrai, pour 1664 M€, LMCU a réduit de 450 M€ sa dette ces six dernières années, et qu'elle a une capacité d'autofinancement actuelle de 180 M€ pour des dépenses annuelles d'équipement de 321 M€ en 2008. Nous finançons donc nos équipements avec plus de 50 % d'épargne : quel particulier, quelle collectivité peut en dire autant ? **Nos finances sont fermes et notre équilibre financier est solide et réel.**
- la seconde vérité, c'est que si nous pratiquons une *gestion active de la dette*, avec notre équipe de techniciens connus et réputés, c'est pour faire faire des économies à notre communauté, et ça marche ! En 2007, alors que le taux moyen nominal de nos emprunts est de 4,8 %, le taux que nous avons payé effectivement est de 4,08 % ! Economie : 11 Millions € ! C'est autant de moins pour les banques, autant de plus pour nos capacités d'agir et de dépenses pour nos services publics et nos concitoyens !
- troisième vérité : nos emprunts sont de plus en plus levés à taux fixe, sont très largement sans risques, et nous sommes très vigilants sur les produits hautement risqués. Ainsi, plus de 40 % de la dette est à taux fixe, et moins de 13 % est en produits structurés déplafonnés. Un seul produit, dit à pente aurait pu conduire à un taux supérieur à 8 %, mais il a été *swapé* pour un taux de 7,01 % dès 2006 ! Merci, là encore, à notre équipe des finances d'avoir si bien anticipé.

Rien donc, je le redis à nouveau, ne justifie que le nom de Lille Métropole ait été cité dans les lignes à sensation des gestions financières hasardeuses. Au contraire, **finances saines, pratiques économes et gestion vigilante de nos risques sont notre caractéristique**. Et nous ne pouvons que nous en féliciter tous, mes chers collègues.

Tels sont donc les éléments de contexte que, me semble-t-il, nous devons avoir à l'esprit avant d'engager la préparation de notre budget 2009. Ceci dit, comment construire celui-ci ? Par une triple démarche, que j'explicitierai à travers les trois parties de mon intervention :

- en soulignant les priorités du mandat (1^{ère} partie)
- en précisant les problématiques du budget 2009 (2^e partie)
- en dessinant les perspectives financières du mandat (3^e partie), ce que j'ai appelé tout à l'heure la recherche d'*enveloppes-cibles*.

1- LES PRIORITES DU MANDAT

Pour des raisons d'efficacité, de visibilité et de cohérence de notre action, il est indispensable de définir nos priorités sur le mandat.

1. Trois domaines prioritaires émergent clairement et ont été affirmés dans le programme de mandat du nouvel exécutif : le développement économique, l'habitat et les transports.

Ces politiques feront l'objet de débats, organisés dans les prochains mois. Les contrats de territoire permettront aussi de préciser les besoins et priorités. Je me contente d'en rappeler quelques grandes lignes :

- Créateur de nos richesses de demain, mais aussi des emplois et des revenus dont nos habitants ont besoin, **le développement économique est au cœur de nos priorités**. Lille Métropole a su développer de manière très volontariste cette compétence acquise en 2002. Les grands axes d'action peuvent être résumés en trois points :
 - développement d'une offre foncière économique de qualité : c'est la politique des 1000 ha
 - poursuite de la stratégie des filières et accompagnement des entreprises
 - sans oublier d'assurer un développement équilibré des territoires.

En termes budgétaires, alors qu'en 2006, nos crédits consommés étaient de 53,2 M€, en 2009, l'enveloppe pourrait être **supérieure à 100 M€**.

- Depuis l'adoption du Plan Local de **l'Habitat**, LMCU s'est donné un plan d'action qu'il s'agira de préciser :
 - construire plus et adapter le parc existant
 - mettre en œuvre un habitat plus mixte et plus solidaire
 - favoriser un habitat plus durable
 - poursuivre la méthode de la politique de renouvellement urbain (ANRU et Ville Renouvelée).

Si, en 2006, les crédits consommés ont été de 50,6 M€, ils pourraient **dépasser 111 M€ en 2009**.

- En matière de **transports**, le projet que nous devons porter ne pourra se faire qu'à l'échelle de l'eurométropole.

Pour répondre aux enjeux actuels, LMCU pourrait être impliquée dans deux structures à vocation complémentaire, avec en premier lieu le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports. En second lieu, après le retrait du Conseil général du SMT effectif fin 2009, la Communauté urbaine se trouvera seule organisatrice des transports urbains sur son territoire. Une réflexion pourra être engagée avec les territoires voisins. D'autant que la dissolution du SMT coïncide avec le terme de l'affermage de 7 ans avec la Société Transpole. Ce sera l'occasion de remettre à plat l'exploitation des transports collectifs : niveau de qualité et politique tarifaire notamment.

Enfin, de grands projets seront à hiérarchiser : LIANES (nouveau nom des LAHNS), Pôles d'échange, billettique, rames à 52m, tram-train, nouvelles gares...

Je souligne qu'aux 158 M€ de crédits consommés par les transports en 2006 font écho des crédits sollicités **pour 2009 de 211,5 M€**.

2. Cette volonté masque cependant **le poids de politiques support**, qui concourent à la réalisation des projets communautaires. Je pense ici au foncier et à la voirie.

L'un et l'autre sont considérablement montés en puissance sur le mandat précédent mais se sont aussi puissamment intégrés dans les projets communautaires, sur le foncier comme sur la voirie.

Ainsi, dans leur dimension transversale, les crédits du foncier, étaient de 32,3 M€ consommés en 2006 et de 101,3 M€ demandés en 2009.

De même, pour la voirie, les chiffres sont respectivement de 123,4 M€ en 2006, et de 141,4 M€ en 2009.

3. Ces priorités, mes chers collègues, nous voulons qu'elles se conduisent dans une **nouvelle gouvernance financière**

De quoi s'agit-il ? Cette nouvelle gouvernance financière, ce sont quatre méthodes de travail :

- Tout d'abord, si l'on veut agir, il faut planifier, programmer, nous donner une vision à moyen-long terme ! C'est l'objet d'*enveloppes cibles* par politiques et qui se déclineront sur le mandat. Elles nous permettront de programmer, de façon transparente, la réalisation de nos objectifs.
- Cette prospective, véritable cadrage pluriannuel, s'appréciera sur une vision croisée de l'intervention communautaire par politique et par territoire. Une présentation par grandes politiques sera adoptée dès le BP 2009, tandis qu'une présentation par territoire sera proposée au prochain compte administratif.
- Pour nous aider à la décision, au sein des enveloppes-cibles, il est impératif que nous raisonnions en *coût global*. En effet, toute décision d'investissement engage des dépenses d'exploitation sur toute la durée de vie de l'équipement, qu'il convient de prendre en compte. Prévoir l'une mais aussi les autres, c'est s'éviter les mauvaises surprises !
- Enfin, la décision une fois prise, elle doit pouvoir être respectée ! Il est indispensable qu'arbitrages du budget primitif et enveloppes-cibles soient clairement respectés. Là encore, il y va de la crédibilité et de l'efficacité de notre action ! Nous devons renforcer le suivi politique de notre exécution budgétaire en cours d'année.

Voilà mes chers collègues, des termes qui, à partir de 2009, vous deviendront plus familiers : enveloppes-cibles, crédits croisés, coût global, exécution budgétaire. Ce sera, si vous l'acceptez, votre nouvelle gouvernance financière.

Après ce discours sur la méthode, examinons maintenant le budget 2009 et les questions qu'il pose.

II – LES PROBLEMATIQUES DU BUDGET 2009

De quoi s'agit-il ? D'examiner ses contraintes, la stratégie financière et les leviers possibles.

1. Des contraintes existent sur le budget. De quel ordre ?

- Nous sommes d'abord confrontés à une forte croissance des dépenses de fonctionnement :
 - Cela est principalement le fait des grands contrats d'exploitation. Ceux-ci sont liés à des indices qui ont augmenté rapidement : taux d'intérêt et dépenses d'énergie.

On peut rappeler le cas des transports dont les frais d'exploitation augmentent de près de 10M€ du simple fait de la hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation et des compensations tarifaires.

- L'autre hausse à assumer par le budget de fonctionnement est celle des charges financières : +20M€ du fait de la hausse des taux observés en cette fin d'année, auxquels s'ajoute – ne l'oublions pas – le poids de notre réendettement depuis 2006.
- Il nous faut constater aussi l'impact du désengagement de nos partenaires, surtout en matière de transport : le recentrage du Conseil général sur ses compétences obligatoires se traduit en 2009 par un surcoût pour LMCU de près de 6M€. De plus la prise en charge directe par LMCU des emplois *sécurité*, autrefois financés par l'Etat et l'Europe pèsera pour +1,2M€ supplémentaires.
- Pour clore cette liste – non exhaustive – de frais exogènes pour 2009 (exogènes parce que ne dépendant pas de LMCU) je rappellerai l'impact des décisions du Grenelle de l'environnement qui augmente la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). La hausse est de +2,1M€ en 2009, +3,6M€ en 2010 et +4,2M€ en 2011. C'est LMCU qui devra payer.
- Un principe de réalité s'impose aussi en investissement.

En effet, les choix d'équipement d'ores et déjà décidés, donc engagés juridiquement et financièrement, représentent une part significative du budget.

On peut citer ici l'enveloppe de 300M€ de l'ANRU, les décisions sur le plan piscines, les 1000 ha et les pôles d'excellence pour un total de 400M€ ou encore l'accessibilité du Grand Stade pour 190M€ (hors participations de l'Etat et du Conseil général), ou la reconstruction de Marquette pour 140M€.

Cette liste, encore une fois, ne prétend pas à l'exhaustivité mais permet de rappeler certains ordres de grandeur. Au total, ce sont plus de 250 M€ de réalisations d'équipement qui sont en fait d'ores et déjà des *coups partis* en 2009.

- Pour faire face à ces dépenses, force est de constater que l'évolution de nos recettes de fonctionnement est contrariée.

Oh, bien sûr, et nous pouvons nous en satisfaire : **la taxe professionnelle**, première ressource de LMCU, voit ses bases augmenter de façon plus dynamique que les années précédentes : +2,4% constatés en 2008, ce qui nous permet d'anticiper, malgré les fortes incertitudes sur l'avenir de cette ressource, +2% en 2009.

C'est un rebond, il est réel, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais du point de vue de nos recettes, ce rebond est cependant bel et bien contrarié par deux mécanismes :

1°) l'application du ticket modérateur du fait du plafonnement à la valeur ajoutée qui nous contraint à un remboursement à l'Etat de 1,4M€. C'est autant de moins pour nous !

2°) l'impossibilité – pure et simple – d'augmenter le taux en 2009 du fait de la règle liant la politique fiscale de LMCU à celle des communes membres. Celles-ci n'ayant pas augmenté en moyenne leur taux de taxe d'habitation et de taxe foncière en 2008, LMCU n'a pas de capacité à décider quelque hausse que ce soit de taux de TP.

Enfin, et surtout, ce qui contrarie le plus nos recettes, c'est l'accentuation de la **politique budgétaire restrictive de l'Etat** vis-à-vis des collectivités locales. Et les communautés urbaines seront à nouveau plus fortement pénalisées.

Pour LMCU, cela signifie une stagnation de la DGF et une baisse de plus de 10M€ des compensations fiscales en 2009 !

Au final, l'équation est claire et implacable : la hausse des bases fiscales, contrariée par la baisse de dotations de l'Etat, se solde par des recettes de gestion dont la hausse n'est en 2009 que de 10M€, soit +0,9%. En d'autres termes, nos ressources évoluent largement moins vite que l'inflation.

2. Pour faire face à cette réalité et rester maître de notre destin, il nous faut définir une stratégie financière partagée qui préserve l'assise financière de LMCU et lui permette de mener à bien ses priorités.

Cela passe par 4 objectifs intermédiaires, définissant un carré magique :

- Tout d'abord, stabiliser l'endettement. Pourquoi ? Parce que l'endettement d'aujourd'hui fait les charges financières de demain et la réduction des marges de manœuvre d'après demain ! Garder notre liberté d'agir demain, c'est être ferme sur notre stratégie d'endettement dès aujourd'hui.
- Pour ne pas succomber à cet *effet de ciseau* maintes fois décrit et préserver notre autofinancement, il faut impérativement réduire la progression des dépenses de gestion.
- Préserver nos capacités d'intervention suppose d'engager un effort radical et systématisé d'économies tous azimuts. Ce que nous pourrons faire d'utile demain, nous le financerons aussi en étant, chacun d'entre nous, le plus économe possible sur ce qu'on fait aujourd'hui.
- Enfin, dernier coin de ce *carré magique*, il nous faut porter une vigilance toute particulière aux marges de manœuvre du budget général. Il est indispensable que nous veillions à éviter tout ce qui alourdit les prélèvements sur le budget général !

3. Pour mettre en œuvre concrètement cette stratégie, **de quels leviers disposons-nous ?**

3.1. Avons-nous des marges sur nos recettes ? Non sur la taxe professionnelle, je l'ai dit. Deux seules évolutions sont possibles :

- sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ayons à l'esprit qu'une augmentation de 3 % faisant passer le taux à 16,19 % (ce qui reste inférieur aux taux pratiqués dans les communes limitrophes) autorise une recette de 3,7 M€.

Cette correction apparaît comme le pendant légitime à la hausse du service rendu, avec l'extension de la collecte sélective et la mise en service de nouveaux équipements (CVO, centre de tri et déchetterie d'Halluin en 2009). Elle répond aussi, et surtout, aux nouvelles contraintes du Grenelle de l'Environnement avec la hausse de la TGAP.

- l'autre levier possible sur les recettes concerne la redevance assainissement. Je veux ici rappeler que le tarif pratiqué par LMCU est inférieur de 21,5% au taux moyen pratiqué dans le bassin, alors que l'effort passé et à venir en matière de traitement des eaux usées – je pense à Marquette demain – de dépollution ou de lutte contre les inondations, est considérable.

C'est pourquoi le Conseil a décidé depuis 2005 d'appliquer une hausse annuelle de 2 % / m³ sur la redevance. Cependant, la diminution de la consommation d'eau en volume – qui est une bonne chose par ailleurs pour notre environnement – fait baisser la ressource budgétaire communautaire.

Or, moins de redevance, cela veut dire plus d'emprunts levés par le budget assainissement, plus de charges financières, donc dégradation de l'équilibre financier de ce budget, ce qui supposera aussi très vite de nouvelles ponctions sur le budget général. Or celui-ci ne le peut pas !

Voilà pourquoi il est plus qu'impératif de construire un nouvel équilibre financier de notre outil d'assainissement, et du budget annexe, ce qui suppose une revalorisation de la redevance assainissement. Elle est souhaitable dès 2009.

Plusieurs scénarios ont été examinés dans le document que vous avez tous lu, mes chers collègues, qui mêlent hausse de la redevance (de + 3 à + 15 %) et suppression de la dégressivité dont bénéficient les plus gros consommateurs (sur 20, 10 ou 5 ans).

Ceci dit, l'exécutif communautaire considère que cette décision revalorisant la redevance assainissement doit absolument se compléter d'une réflexion sur la **tarification sociale** pour s'assurer que chaque foyer est en situation de bénéficier d'un service de l'eau adapté à ses besoins. Un fonds sera créé à cette fin dès le budget 2009.

Pour fixer les idées, + 10 % de redevance et suppression de la dégressivité sur 5 ans, l'incidence ce sont + 5,8 M€.

3.2. On le voit, les marges existent mais elles demeurent étroites sur nos recettes. Quelles que soient nos décisions à cet égard, elles ne suffiront pas.

Nous devons aussi **arbitrer nos dépenses.**

Disons-le d'entrée de jeu : nous ne sommes pas capables aujourd'hui d'engager la prise de compétences nouvelles. Pour les présentes, nous devons même faire des choix.

- D'abord sur **les dépenses de gestion**. Même en prenant comme hypothèse les gains engrangés sur la TEOM et la redevance assainissement, mais aussi au prix d'une légère baisse de l'autofinancement, nous pouvons nous fixer comme **cible 873M€**. Si l'on y ajoute les frais financiers pour plus de 100M€, générés en partie par les investissements que nous allons décider pour 2009, les dépenses de fonctionnement cible pour le budget à venir seraient de 980M€. Cela suppose d'arbitrer plus de 25 M€ de dépenses par rapport aux propositions initiales, ce qui est toujours très délicat à opérer, s'agissant du fonctionnement.

Il nous faudra aussi préserver l'équilibre d'un budget général particulièrement sous tension. Il est ainsi proposé de ramener la subvention eaux pluviales à 9M€, contre 9,9M€ en 2008 (au lieu de 12 M€ initialement prévus).

- Sur **les dépenses d'investissement**, Lille Métropole a connu une envolée ces dernières années, conforme au cycle d'un mandat : au total, les dépenses d'investissement hors dette ont atteint 394M€ en 2007, après 341M€ en 2006. Plus de 320M€ seront réalisées en 2008.

Vu nos recettes prévisionnelles, nous le savons, ce volant de dépenses n'est pas soutenable sur la durée.

Pour 2009, sous réserve des décisions fiscales que j'ai esquissées tout à l'heure, nous pourrions nous donner un objectif de **308M€ d'inscriptions budgétaires** (soit 280 M€ de réalisations effectives).

Ne nous trompons pas sur le sens de ces chiffres : 280M€ d'investissement sur le territoire communautaire, c'est énorme ! Et l'économie locale en tirera parti. C'est supérieur à la moyenne de ce qui a été réalisé entre 2002 et 2007. Cela traduit un *atterrissage en douceur* du vaisseau communautaire, que j'avais eu l'occasion d'annoncer lors de mes précédentes interventions ici même, devant vous. Ceci dit, cela n'empêche pas que, pour arriver à ce chiffres, il nous reste de solides arbitrages à rendre pour entrer dans l'épure.

III- LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DU MANDAT

J'en terminerai, mes chers collègues, en ouvrant les perspectives budgétaires sur le nouveau mandat.

Nos ambitions d'action sont clairement liées à deux leviers : d'une part les conséquences concrètes de notre gouvernance financière, et notamment de notre capacité à mieux gérer nos achats, notre patrimoine, nos grands contrats d'exploitation, en un mot à réaliser des économies ;

- L'autre levier, c'est bien sur l'évolution des recettes. De la variation de celles-ci dépend bien évidemment le volume de nos investissements possibles sur le mandat.

Je voudrais indiquer quelques ordres de grandeur à notre assemblée et ainsi dessiner les grands équilibres possibles.

De 2002 à 2007, nous avons réalisé 1600 M€ de dépenses d'équipement.

Sur la période 2008-2013, en gardant stable notre endettement, je voudrais que vous reteniez que les dépenses d'équipement sont :

→ sans recours à aucun levier fiscal (ni TEOM, ni redevance assainissement) : 1400 M€, soit 200 M€ par an à partir de 2009

→ avec levier fiscal présenté : 1800 M€, soit 280 M€ par an.

Ceci explique que l'exécutif communautaire préconise pour 2009, en l'état actuel de nos informations budgétaires, d'ajuster TEOM et redevance assainissement.

Mais, ce que ces scénarios dessinent aussi, c'est qu'**être plus ambitieux en matière de dépenses d'équipement supposerait d'avoir les recettes qui l'autorise.**

Quelles peuvent être ces recettes ?

1°) **La taxe professionnelle**, bien sûr, je l'ai dit, elle est en 2008 et en 2009 sur des bases dynamiques. Toute notre action de développement économique concourt à cela : développer notre tissu économique, nos entreprises, les aider à créer des emplois et des richesses, ce qui au final ne peut qu'être bénéfique à la communauté urbaine.

Malheureusement, le dynamisme des bases ne se traduit pas autant dans notre produit en vertu des dispositions législatives existantes. L'annonce de sa profonde réforme par le président de la république n'est, pour l'avenir, pas très rassurante pour nos ressources.

Soyons vigilants donc pour demain.

2°) **Les dotations de l'Etat.** Cela fait plusieurs années que la DGF augmente moins vite que l'inflation et que les dotations de compensation diminuent. Elles vont encore baisser en 2010 et 2011 pour disparaître en 2012 !

Tout cela n'est pas neutre pour notre établissement public ; ce n'est pas sans conséquences pour notre programme d'équipements. Chacun doit en avoir conscience.

Un exemple : en 2009, nous avons -10 M€ de dotation de compensation et 0 (ou quasiment) sur la DGF. Or si celle-ci avait augmenté comme l'inflation, nous aurions du avoir +5 M€ sur la DGF ! Cela veut dire que -5 M€ et -10 M€, nous obtenons -15 M€ de dotations de l'Etat par rapport à ce qu'il aurait été juste d'avoir.

Et bien, Madame la Présidente, j'ai fait la simulation : si nous avions ces 15 M€ en 2009, et donc encore pour les années suivantes, grâce à l'effet de levier induit sur notre autofinancement, **nous pourrions réaliser de 150 à 200 M€ d'investissements supplémentaires d'ici 2013 !**

La réalité, c'est celle-là : moins de dotations, c'est moins d'épargne et moins d'investissements. Par sa rigueur, l'Etat frappe au cœur notre développement et notre action d'équipement.

3°) **Quelle autre recette alors ?** Du strict point de vue technique, nous le savons tous, au-delà de ce qui est déjà connu via les recettes sur les ordures ménagères, l'assainissement ou les transports, notre établissement public pourrait décider d'engager une fiscalité additionnelle sur la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Je me demande si ce n'est pas finalement ce que l'Etat souhaite quelque part, puisqu'en nous pénalisant de 15 M€ de dotations, il aurait pu nous conduire à lever un produit fiscal de fiscalité additionnelle équivalent !

Ce n'est pas le choix de notre exécutif communautaire.

Nous estimons que tout, **vraiment tout, doit être fait pour éviter cela !** Vos consignes à cet égard sont très fermes et très claires, Madame la Présidente. Ce ne sera pas facile et cela implique une prise de conscience de notre Conseil d'une discipline collective rigoureuse, ce qui suppose une discipline individuelle tout aussi rigoureuse sur les demandes individuelles présentées.

Pour l'exécutif communautaire, nous voulons croire que c'est possible ! Nous connaissons la dureté des temps pour nos concitoyens et nous refusons qu'ils aient à payer pour compenser l'impécuniosité de l'Etat !

Alors, mes chers collègues, on fera au mieux !

Sur la base de ces 1800 M€ de dépenses d'équipement d'ici 2013, nous pourrions ainsi dessiner des *enveloppes-cibles* de l'ordre :

- 370 M€ pour la ville, le renouvellement urbain, l'habitat et le cadre de vie,
- 175 M€ pour l'économie,
- 235 M€ pour les transports,
- 75 M€ pour le sport et la culture,
- 425 M€ pour la voirie et les déplacements (dont les grandes infrastructures),
- 50 M€ pour les résidus urbains,
- 400 M€ pour l'assainissement.

Et ce, pour les volumes les plus consistants. Ces grandes masses résultent de mes propres estimations, au vu des remontées des services, et ne sont en aucun cas le fruit d'un arbitrage politique.

Celui-ci va commencer dans les semaines et les mois qui viennent. Dans les semaines qui viennent pour caler le budget 2009. Dans les mois qui viennent avec les *grands débats communautaires* d'une part, et les *contrats de territoire* d'autre part.

Ainsi méthodiquement, vous ferez des choix, chers collègues, vous apprécierez les ambitions nécessaires pour notre métropole et vous déciderez des recettes qui sont indispensables à ces ambitions.

Chers collègues, à vos calculatrices ! Le débat peut s'engager pour bien gérer le présent et préparer l'avenir.